PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 8 octobre 2019 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.
Sont présents : Mme Anne-Marie Lareau, Mme Lyne Martel, Mme Kim Elbilia, M. André Cyr et Mme Mélanie Lampron, tous formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.
Absente : M. André Benoit
Est aussi présente : La directrice générale, Mme Gisèle Lépine Pilotte.

3221-19-10-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE
Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel de procéder à la constatation de la régularité de la séance.
ADOPTÉE

3222-19-10-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'approuver l'ordre du jour suivant,
MOMENT DE RÉFLEXION
1- Ouverture de l'assemblée.
2- Approbation de l'ordre du jour.
3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté
4.1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée 10 septembre 2019
5.0- TRÉSORERIE :
5.1- Liste des comptes à payer au 30 septembre 2019
5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1er au 30 septembre 2019 à être entérinés
5.3- Registre des salaires versés du 25 aout au 28 septembre 2019
6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
6.1-Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Déclaration d'intérêt pécuniaire- Mme La conseillère Kim Elbilia- Dépôt
6.2-Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles-Municipalité Alliée contre la violence conjugale- Résolution
6.3 FQM- Renouvellement des accords fiscaux
6.4- CISSLAU- Rencontre avec M'. Sylvain Pagé- Mont-Laurier 16 octobre 2019 à 9h30
6.5- Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles -Logiciels financiers et urbanisme- Offres de service
6.6- Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles – États des revenus et dépenses au 30/09/2019
7.0- TRAVAUX PUBLICS :
7.1- Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Chemin du Lac-aux-Bouleaux ouest- Mandat à un arpenteur –géomètre pour localiser et piqueter servitude pour une virée sur la propriété de Atelier d'outillage 51 inc.
7.2-MRCAL-Programmes de voirie locale-Résolution pour la réalisation complète des plans au PIRL
7.3- Alliance des propriétaires forestiers- Services offerts aux propriétaires de lots boisés
7.4- TECQ- 2014-2018- Chemin Diotte- N. Sigouin infra-Conseil- Certificat de réception provisoire des ouvrages
7.5-TECQ- 2014-2018- Chemin Diotte- Pavage Wemindgi- Autorisation de paiement- 112 153.30$
7.6- N. Sigouin infra-Conseil Bulletin d'information
7.7-MRCAL- Service d'ingénierie- Résolution de confirmation de banque d'heures.
08- LOISIRS ET CULTURE :
8.1- Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Soirée hommage aux bénévoles- 22 novembre 2019
8.2-Municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et Comité des Loisirs- Fête de Noel- 7 décembre 2019
8.3- Jeux d'eaux- suivi du dossier
8.4- Comité des Loisirs lac-des-Iles- Souper et soirée Halloween 26 octobre 2019
8.5- Programme de la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air – Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière
8.6- RANDO Québec- Adhésion – 200.00 $
9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :
9.1- Descente à bateaux et quai municipal- Réalisation des travaux et offre pour fourniture de quai municipal
9.2- MRCAL- Demande d'appui par la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge vs application du règlement de zonage excluant les projets d'exploitation minière
9.3- Plage municipale- Centre hydrique du Québec- Demande pour aménagement de la marina du Camping versus le dégagement la plage municipale
9.4- Association de protection du Lac-des-Iles- Rencontre comité conjoint 10 octobre 2019
10- RÉGIES- COMITÉS ETSÉCURITÉ CIVILE ET PUBLIQUE:
10.1- Affichage numérique- Suivi du dossier
10.2- RIDL- Prévisions budgétaires 2020- Adoption par résolution
10.3- Ministère de la Sécurité publique- Obligation de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre

11- Période de questions.
12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

3223-19-10-4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 10 septembre 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3224-19-10-5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2019

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit

ADMINISTRATION		
Petite caisse	46.35 $	
Josée Collard	36.60 $	
Pierrette Léonard	86.40 $	
Dépanneur Lac-des-Iles	13.82 $	
Papeterie des H-Rivières	173.20 $	
Énergie et Ressources Naturelles	24.00 $	
Impr.Papineauville	84.01 $	
IGA Tellier	11.58 $	
VISA	1 367.84 $	***1 843.80 $***
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
Centre d'Hygiène	80.77 $	
Espace JLP Bélanger	677.14 $	
Rona	68.64 $	
Nettoyeur Meilleur	9.66 $	
Plomberie du Boulevard	25.01 $	***861.22 $***
VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Iles	771.18 $	
Location L.A. Pelletier	2 459.81 $	
Atelier Rescie Bois	33.64 $	
Atelier d'Usinage Mont-Laurier	459.66 $	
Atelier Usinage Mont-Laurier	(103.48) $	
Plomberie du Boulevard	22.96 $	
Pavages Maska	13 367.06 $	
V. Meilleur & Frères	11 377.84 $	
Pièces d'auto Léon	15.89 $	
Dépanneur Lac-des-Iles	75.13 $	
N. Sigouin Infra-Conseils	1 304.97 $	
Pneus & Location Expert	948.54 $	
Régie Inter. Des déchets de la Lièvre	220.00 $	
Transporteurs en Vrac Labelle	3 554.04 $	
DÉNEIGEMENT		
Carrefour Industriel	487.03 $	
GARAGE		
Mont-Laurier Propane	347.16 $	
Remorques M & M	34.44 $	
Location Hautes-Laurentides	1 862.58 $	
Carrefour Industriel	35.02 $	***37 273.47 $***
LOISIR & CULTURE		
PARC DES ANGES		
Rona	512.77 $	
QUAI		
Visa	74.48 $	
Innovex	7 186.90 $	
Métal Gosselin	1 128.09 $	
GAZON		
Dépanneur Lac-des-Iles	34.05 $	
Location Mont-Laurier	101.73 $	
Denis Cadieux	164.92 $	
BIBLIO		
Papeterie des Hautes-Rivières	208.43 $	***9 411.37 $***
URBANISME		
Tommy Millette	87.30 $	
AQUEDUC		
Serv Env. Lussier	1 494.68 $	
Groupe Environnex	442.14 $	
Centre d'Hygiène	42.91 $	***2 067.03 $***
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		***51 456.89 $***

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

._____.
Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3225-19-10-5.2 LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1ER AU 30 septembre 2019 À ÊTRE ENTÉRINÉS

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈSD à être entérinées du 1er au 31 septembre 2019

Agence des Douanes & du Revenu du Québec	09-09-19	14155	ACCÈS D	3 409.12 $
Ministère du Revenu du Québec	" "	14156	ACCÈS D	8 919.07 $
Synd. des Travailleurs (euses) Lièvre Sud	" "	14157		549.80 $
Hydro-Québec	" "	14158	ACCÈS D	566.25 $
Ville de Mont-Laurier	" "	14159		36 589.95 $
Liste des comptes à payer 30 SEPTEMBRE 2019	11-09-19	***14160 À 14194***		***16 720.44 $***
Visa Desjardins	" "	14192	*ACCÈS D*	***80.48 $***
Afeas	" "	14195		2 120.00 $
Tourisme Laurentides	" "	*14196*		603.62 $
Jocelyn Diotte	" "	14197		600.00 $
Fédération Québéçoise des Municipalités	16-09-19	*14198*		345.11 $
ADT Canada	" "	*14199*	ACCÈS D	103.30 $
Hydro-Québec	23-09-19	14200	ACCÈS D	1 303.22 $
Télébec	" "	14201	ACCÈS D	742.47 $
Ville de Mont-Laurier	" "	14202		16 634.89 $
Municipalité Ferme-Neuve	24-09-19	14203	ACCÈS D	1 174.69 $
Ministre des Finances	30-09-19	14204		400.75 $
				90 863.16 $

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

._____.
Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3226-19-10-5.3 REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 25 AOUT AU 28 SEPTEMBRE 2019

Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé Madame la conseillère Anne-Marie Lareau d'approuver registre des salaires à être entérinés du 25 aout au 28 septembre 2019

Semaine du 25 aout au 31 aout 2019	4 591.81 $
Rémunérations conseil septembre 2019	4 260.89 $
Semaine du 1er septembre au 7 septembre 2019	4 562.91 $
Semaine du 8 septembre au 14 septembre 2019	5 152.96 $
Semaine du 15 septembre au 21 septembre 2019	5 000.78 $
Semaine du 22 septembre au 28 septembre 2019	4 818.43 $
SEPTEMBRE	***28 387.78 $***

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

._____.
Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3227-98-09-5.4 MUNICIPALITÉ SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES-MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE-RÉSOLUTION

Proclamation de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

Déclaration présentée au conseil municipal à l'assemblée tenue le 8 octobre 2019.

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles proclame Municipalité alliée contre la violence conjugale

ADOPTÉE à l'unanimité

3228-19-10-6.5 -A MUNICIPALITÉ SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES -LOGICIELS FINANCIERS ET URBANISME- OFFRES DE SERVICE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles par le biais de sa directrice générale a demandé et reçu des soumissions de 2 fournisseurs pour les logiciels financiers et d'urbanisme;

ET QUE, les prix soumissionnés se détaillent comme suit;

Fournisseurs	Logiciel	Acquisition	Récurrents	Frais inst./configuration
CIM	CIM- Version réseau (Permis, Paie, Comptabilité)	10 635.30$/3 ans	3 581.25$ *(4 postes)*	4815.00$ *(4 postes)*
PG Solution	Accès Cité territoire (Permis) Accès Cité Finances (Comptabilité sauf paie : logiciel supplémentaire)	***(DÉJÀ ACQUIS EN 2006 : 22 000.00$)*** Ajout 1 poste : 1 160.00$	8 235.00$	2 727.00$ *(Ajout 1 poste)*

ET QUE, suite à la formation de base reçues par les employés de la municipalité par le nouveau fournisseur et l'évaluation du logiciel actuel, la direction générale a soumis son évaluation de chacun des services offerts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et résolu à l'unanimité que la soumission de CIM soit retenue et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux démarches nécessaire à cet effet;

ADOPTÉE

3229-19-10-6.5 -B MUNICIPALITÉ SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES -ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES- OFFRES DE SERVICE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles par le biais de sa directrice générale a demandé et reçu des soumissions de 2 fournisseurs pour équipements informatiques;

ET QUE, les prix soumissionnés se détaillent comme suit;

Fournisseurs	1 serveur - 3 postes de travail - Logiciels - Autres quincailleries - Montage et préparation
Bélanger Électronique	6 908.41$ taxes en sus
Groupe DL Solutions Informatiques	6 909.37$ taxes en sus

ET QUE, suite à la réception des soumissions, la direction générale a soumis son évaluation de chacun des équipements et des services offerts par les fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et résolu à l'unanimité que la soumission de Bélanger Électronique soit retenue et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux démarches nécessaire à cet effet;

ADOPTÉE

3230-19-10-7.1 MUNICIPALITÉ SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES- CHEMIN DU LAC-AUX-BOULEAUX OUEST- MANDAT À UN ARPENTEUR –GÉOMÈTRE POUR LOCALISER ET PIQUETER SERVITUDE POUR UNE VIRÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DE ATELIER D'OUTILLAGE 51 INC.

ATTENDU QUE la mise en place d'une virée au bout du Chemin du Lac-aux-Bouleaux Ouest est devenue nécessaire pour les services d'urgence et d'utilités publics;

ATTENDU QUE Atelier d'Outillage 51 inc. propriétaire du terrain ciblé a donné son accord à la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles afin de procéder aux aménagements requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr, que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles donne mandat à Guy Létourneau arpenteur afin de localiser et piqueter une partie de terrain d'environ 26 mètres en frontage par 14 mètres en profondeur. Que les frais de localisation ainsi que les frais du contrat notarié de servitude soient à la charge de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles. Et que le maire et la directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

3231-19-10-7.2 MRCAL-PROGRAMMES DE VOIRIE LOCALE-RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION COMPLÈTE DES PLANS AU PIRL

ATTENDU la demande d'appui reçu de la MRC de La Matapédia, au terme de la résolution CM 2019-113 concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU que le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures ont été sous-financés dans les 25 dernières années;

ATTENDU que la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu;

ATTENDU que la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL de la MRC d'Antoine-Labelle prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2017 à 2021 inclusivement;

ATTENDU que seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – volets Redressement des infrastructures locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que les nouvelles exigences du PAV requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAV et que les municipalités doivent engager des frais importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

ATTENDU que le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAV pour un montant dépassant largement son budget annuel pour l'année 2019-2020 qui est de 70 M$;

ATTENDU que le MTQ ne semble pas disposer des budgets et les ressources requises permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec via le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAV;

ATTENDU que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux des routes locales 1 et 2 non identifiés au PIIRL via le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du PAV;

Il est proposé par Madame la conseillère Lyne Martel, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce, à la hauteur des demandes déposées.

Il est de plus résolu de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes, en plus d'acheminer la présente résolution à toutes les MRC du Québec pour demande d'appui.

ADOPTÉE

3232-19-09-7.3 TECQ- 2014-2018- CHEMIN DIOTTE- PAVAGE WEMINDGI-AUTORISATION DE PAIEMENT-112 153.30$

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à émettre un chèque à la cie Pavage Wemindgi au montant de 112 153.30$ pour paiement des travaux exécutés sur le chemin Diotte.

ADOPTÉE

3233-19-10-7.7 MRCAL- SERVICE D'INGÉNIERIE- RÉSOLUTION DE CONFIRMATION DE BANQUE D'HEURES.

ATTENDU que la MRC a mis en place un service d'ingénieur civil régional, à raison de 35 heures par semaine, afin de fournir une expertise technique à la MRC ainsi qu'à certaines municipalités comprises sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles souhaite se prévaloir des services de cette ressource afin de combler ses besoins en matière d'ingénierie civile;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles prévoit des travaux à être réalisés en 2020 sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à déclarer une banque de 80 heure(s) d'utilisation du service d'ingénierie civil régional pour l'année 2020.

ADOPTÉE

La séance est ajournée par le *maire* M. *Luc Diotte.* Il *est 20:08 heures.*
La séance est réouverte par *le maire, M. Luc Diotte. Il est 20:20 heures*

3234-19-10-8.5 PROGRAMME DE LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR – AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles désire améliorer la fonctionnalité, la sécurité et la qualité du Sentier du Lac Gaucher;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles désire améliorer l'expérience et l'accessibilité offertes au public;

ATTENDU QUE la réussite de ses objectifs se traduit par un investissement financier considérable et que la municipalité désire atteindre les dits objectifs;

Par conséquence, Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel :

- QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la présentation du projet de Amélioration et bonification du Sentier du Lac Gaucher au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles désigne Mme Gisèle Lépine Pilotte, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité

3235-19-10-8.6 RANDO QUÉBEC- ADHÉSION – 200.00 $

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque pour l'adhésion à Rando-Québec au cout de 200$.

ADOPTÉE

3236-19-10-9.1 DESCENTE À BATEAUX ET QUAI MUNICIPAL- RÉALISATION DES TRAVAUX ET OFFRE POUR FOURNITURE DE QUAI MUNICIPAL

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que le conseil municipal autorise les dépenses inhérentes à la réalisation des travaux et à l'achat d'un quai pour un montant maximal de 20 000$.

ADOPTÉE

3237-19-10-9.2 MRCAL- DEMANDE D'APPUI PAR LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE VS APPLICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE EXCLUANT LES PROJETS D'EXPLOITATION MINIÈRE

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 M$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU que les projets miniers peuvent avoir des impacts considérables sur les milieux de vie des municipalités et Villes;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle juge que les municipalités et Villes, ainsi que le milieu devraient pouvoir se concerter et donner leur avis sur ces projets qui peuvent avoir un impact considérable sur les milieux de vie des citoyens touchés;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans ses démarches visant à faire valoir que les municipalités et Villes devraient avoir le pouvoir de choisir d'appliquer un règlement de zonage qui exclut les projets d'exploitation minérale.

ADOPTÉE

3238-19-10-9.3 PLAGE MUNICIPALE- CENTRE HYDRIQUE DU QUÉBEC- DEMANDE POUR AMÉNAGEMENT DE LA MARINA DU CAMPING VERSUS LE DÉGAGEMENT LA PLAGE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a mandaté la firme AJ Environnement pour l'obtention d'une autorisation ministérielle pour le réaménagement et la restauration du caractère naturel de la plage municipale située au 1102 chemin de la Presqu'Ile, lot 5 561 618 ;

ATTENDU QUE le Camping Plein Air inc. utilise une parcelle de terrain sur ce dit lot pour accéder à ses installions de marina desservant son camping afin d'y accueillir des bateaux de plaisance ou de pêche;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, suite aux investissements nécessaires pour la restauration, désire mettre en valeur sa plage municipale en gardant sur le lac une fenêtre visuelle de dégagement d'un minimum de 50 mètres de terrain sur le littoral par 90 mètres perpendiculaire à la rive.

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, demande au Centre hydrique du Québec, que cette fenêtre soit respectée lorsqu'il émettra le bail occupation de la marina au Camping Plein Air inc. ADOPTÉE

3239-19-10-10.1 AFFICHAGE NUMÉRIQUE- SUIVI DU DOSSIER

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé Madame la conseillère Kim Elbilia que le conseil municipal autorise les dépenses inhérentes à l'installation de panneau d'affichage numérique pour un montant approximatif de 3000.00$

ADOPTÉE

3240-19-10-10.2 RIDL- PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020- ADOPTION PAR RÉSOLUTION

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte, tel que présenté, les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

3241-19-10-10.3 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE- OBLIGATION DE RESPECTER LE RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE la mise en place d'un système d'alerte et de mobilisation pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre est partie intégrante de cette responsabilité;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé et reçu des soumissions de 5 fournisseurs d'un tel service;

ET QUE, les prix soumissionnés se détaillent comme suit;

Fournisseurs	Application	Acquisition	Récurrents	Frais additionnels	Avantages/Désavantages/Commentaires
Modellium	Alerte	645.00$	175$/an/ utilisateur	Appels. SMS.	Données cartes/rues à mettre en place.
Telmatik	MessageExpress	1 850.00$		Aucun	Données cartes/rues à mettre en place.
Citam/Cauca	CitCom	2 050.00$ (moindre si ajout d'autres municipalités)	225.30$/an	Appels. SMS.	Amortissement/3 ans ou 5ans. Déjà accès à nos données (via 911). Rabais si d'autres municipalités. 25 ans dans le domaine.
IdSide	Echo MMS	17 685.00$		Appels.	Très dispendieux. Données cartes/rues à mettre en place.
OmniVigil	OmniAlert	2 550.00$		Mise en place. Appels. SMS. Appli citoyens.	Données cartes/rues à mettre en place. Appli pour citoyens en supp.

ET QUE, suite aux formations de base reçues par les employés de la municipalité par les différents fournisseurs, la direction générale a soumis son évaluation de chacun des services offerts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia et résolu à l'unanimité que la soumission de Citam/Cauca soit retenue et que la présente résolution soit acheminée à la MRC d'Antoine-Labelle afin que les autres municipalités soient informés de notre choix ainsi que la possibilité de rabais si plusieurs d'entre elles adhèrent à la même application;

ADOPTÉE

3242-19-10-10.4 MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipement de décontamination et de ravitaillement en air respirable;

ATTENDU QU'avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;

ATTENDU QUE la CNESST a produit *le Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies*, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;

ATTENDU QUE les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;

ATTENDU QUE l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et Villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller André Cyr, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

3243-19-10-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel la levée de l'assemblée régulière du 8 octobre 2019.

ADOPTÉE

Luc Diotte
Maire

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte